



Municipalité de Saint-Anicet
335, avenue Jules-Léger
Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0

La Municipalité offre le service pour effectuer le mesurage de l'écume et des boues des fosses septiques.

Selon le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, vous pouvez faire mesurer l'écume et les boues **une fois par année ou faire vidanger**. Si l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 centimètres ou lorsque l'épaisseur de la couche des boues est égale ou supérieure à 30 centimètres, **vous devez faire vidanger votre fosse septique**, un rapport vous sera produit avec explication.

Ce service est de **50 \$ taxes incluses** par fosse septique. Une facture vous sera envoyée par la poste.

La journée du mesurage, vous devez **avoir soulevé le/les couverts de la fosse septique et que ceux-ci soient visibles**. (Mettre un repère si la fosse est plus difficile à voir).

Les frais de 50 \$ sont facturés, dès que l'employé se déplace, que le mesurage ait pu se faire ou non.

Pour vous inscrire, vous pouvez téléphoner au 450 264-2555 ou envoyer un courriel à greffe@stanicet.com.

LA DATE DE MESURAGE N'EST PAS ENCORE FIXÉE
MAIS IL FAUT S'INSCRIRE AVANT LE 22 JUILLET 2024

*****La municipalité vous contactera afin de vous communiquer la date de mesurage*****